

## Barrage et bassin de rétention de la rivière Milette

# Un pas de plus vers une meilleure gestion des eaux pluviales

**Le 8 juillet 2025** – Dans la continuité de ses efforts soutenus pour améliorer la gestion des eaux pluviales sur son territoire, la Ville de Trois-Rivières a octroyé un contrat de services professionnels d'ingénierie en vue de reconstruire le barrage et réaménager le bassin de rétention de la rivière Milette.

Ce contrat, d'un montant maximal de 704 589,80 \$, vise à réaliser les étapes nécessaires pour identifier la solution optimale, tant pour le barrage que pour son bassin de rétention. Cette démarche permettra de définir les interventions à réaliser jusqu'au niveau de l'ingénierie, en tenant compte des aspects techniques, hydrauliques, environnementaux, réglementaires et financiers du projet.

Le début des travaux, qui feront l'objet d'un futur contrat, est prévu pour 2027.

### Un engagement concret pour une meilleure résilience urbaine

Depuis l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire et l'inscription de 40 M\$ au Plan triennal d'immobilisations (PTI), la Ville démontre sa volonté à optimiser la gestion des eaux dans le quartier de Sienne, dans le secteur de Trois-Rivières Ouest. Rappelons que ce quartier connaît des problèmes de débordements et de refoulements d'eau, principalement attribuables à l'augmentation et à l'intensification des précipitations causées par les changements climatiques.

Le contrat octroyé aujourd'hui marque une étape importante dans la mise en œuvre de solutions durables et adaptées aux réalités climatiques actuelles. Il s'inscrit dans le cadre du [plan d'intervention](#) de la Ville pour améliorer la gestion des eaux pluviales.